



Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 juin 2023 :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept à 20 heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué 21 juin 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire par délégation, Jean-Vincent VALLIES, le quorum étant atteint.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, Mme GLOMERON, Mme PELLÉ-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. LECOINTRE, Mme COLLADANT, Mme LOUVEL, M. NGUYEN-DUC, M. SCHMID, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON (arrivée à 20h26, n'a pas voté la première délibération), Mme CLÉMENT, Mme AFRASS, Mme GAUCHET, Mme BANEGE, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, Mme VOISIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAURENT Marie-Laure ayant donné pouvoir à Ingrid BONNEFOY

M. MOREAU ayant donné pouvoir à Isabelle GLOMERON

Absents :

M. DROUIN

M. FLEURY

M. LECLERCQ

Formant la majorité des membres en exercice, Madame BANEGE a été désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour ayant été adressé le 21 juin 2023, avec les projets de délibérations s'y rapportant en pièces jointes, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI – FORMATION - EUROPE

1. ZAC de Grainloup - CRAC 2022

Le CRAC 2022 a été transmis par France Loire à la Ville le 18 avril 2023. Il doit être soumis au vote du Conseil municipal dans les trois mois, en vue de son approbation. Le Conseil municipal **prend acte et approuve à l'unanimité**, le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de l'Écoquartier des Hauts de Grainloup au titre de l'année 2022.

2. Convention de participation au recrutement des médecins sur la commune avec la « Univers Pharmacie »

Pour la ville, il est important de garantir aux habitants un accès aux soins pour tous et le libre choix dans le parcours de soins du patient. La pharmacie ayant changé de propriétaire, il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention avec UNIVERS PHARMACIE afin de déterminer les actions à mener pour le recrutement de médecins généralistes et de fixer les modalités de participation financière de la ville à cette démarche. Le Conseil municipal adopte les termes de la convention de participation au recrutement des médecins sur la commune **à l'unanimité**.

3. Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés à conclure avec l'UGAP – Approbation

Le Conseil municipal adopte la convention électricité à passer avec l'UGAP et ayant pour objet mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par la centrale d'achat, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 **à la majorité moins une abstention**.

4. Entretien des espaces verts et prestations de propreté en insertion - Adhésion au marché en groupement de commande d'Orléans métropole

Le Conseil municipal adopte l'adhésion au marché en groupement de commandes d'Orléans métropole pour l'entretien des espaces verts et prestations de propreté par entreprises d'insertion **à l'unanimité.**

5. Budget supplémentaire 2023 de la ville

Le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2023 de la ville **à l'unanimité.**

6. Budget supplémentaire 2023 de l'Espace George Sand

Le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2023 de l'Espace George Sand **à l'unanimité.**

7. Intention d'achat de cabinets médicaux au pôle Eiffel

La commune de Chécy est marquée par une insuffisance de médecins sur son territoire, principalement de médecins généralistes. Une étude est en cours pour la constitution d'un Pôle de santé communal. Des cabinets se libèrent et sont proposés à l'achat. Aussi, afin de mener une politique active et partenaire avec les professionnels présents, il est proposé au Conseil municipal que la ville se porte acquéreur de plusieurs cabinets médicaux. À ce jour, deux cabinets médicaux sont en vente : Le Conseil municipal **adopte à l'unanimité** le projet d'achat de deux cabinets médicaux.

8. Garantie d'emprunt - Construction de 6 logements situés avenue d'Orléans - rue de la Cigogne par la Société Anonyme d'HLM Valloire Habitat

La Société Anonyme d'HLM Valloire Habitat va réaliser une opération de construction de logements locatifs aidés de 6 logements individuels situés avenue d'Orléans - rue de la Cigogne. Une demande de prêt a été effectuée auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 697 000 euros. La commune est donc sollicitée pour apporter sa garantie à ladite demande de prêt : Le Conseil municipal **accorde à l'unanimité** sa garantie communale.

9. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2024

Le Conseil municipal adopte la tarification pour la TLPE applicable en 2024 **à l'unanimité.**

10. Entente entre la Ville de Chécy et la Ville de Saint Jean de Braye pour les missions urbanisme et aménagement - Renouvellement

Le Conseil municipal adopte la convention de mise à disposition individuelle d'un responsable urbanisme de Saint-Jean de Braye pour le bénéfice de la commune de Chécy pour une durée de six mois à compter du 1er juillet 2023 **à l'unanimité.**

11. Tableau des emplois permanents et non permanents de la ville - Mise à jour

Pour faire suite aux ajustements de l'organisation des services suite à des départs d'agents, ou à des évolutions de missions, il est proposé d'adapter le tableau des emplois permanents de la ville : Le Conseil municipal adopte les modifications apportées au tableau des emplois permanents et non permanents de la Ville **à l'unanimité.**

12. Recours à l'apprentissage

Le Conseil municipal adopte le recrutement d'apprentis à compter de juillet 2023 **à l'unanimité.**

13. Révision du régime indemnitaire

Considérant que les montants du RIFSEEP nécessitent une adaptation afin de faire face aux besoins d'attractivité et de fidélisation des agents de la fonction publique territoriale de la commune, il est proposé de revoir les montants de l'IFSE et du CIA qui pourront être versés aux agents dans la limite des montants maximum prévus par l'Etat selon le principe de parité : Le Conseil municipal adopte la révision du régime indemnitaire **à l'unanimité.**

14. Présentation du Rapport Social Unique 2021 de la Ville de Chécy

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU). Ce document vient remplacer le bilan social et il doit être établi chaque année contre un rythme biennuel auparavant. Le RSU est constitué à partir de la base d'une synthèse des données sociales : Le Conseil municipal prend acte du Rapport Social Unique 2021 **à l'unanimité**.

II. CULTURE – VILLE INCLUSIVE

15. Espace George Sand – Tarifs des spectacles 2023-2024

Le Conseil municipal adopte la tarification des spectacles 2023-2024 de l'Espace George Sand **à la majorité, moins deux abstentions et une voix contre**.

16. Bibliothèque – Tarifs événements

Le Conseil municipal adopte la tarification des événements de la bibliothèque **à l'unanimité**.

17. Convention de mise à disposition d'un triporteur

Un projet d'acquisition par la commune d'un triporteur électrique a été inscrit au budget 2023, afin de permettre la mise en œuvre de balades inclusives auprès de personnes isolées et avec des difficultés de mobilité. L'association Chécy Triporteur Solidaire a pour objet l'organisation des sorties en triporteur à destination des habitants de Chécy, des résidents de l'EHPAD et de Passerelle 45 mais également des visiteurs des événements organisés sur la commune. Pour permettre la réalisation de ce projet et celle d'actions inclusives, il est proposé que la ville mette le triporteur à disposition de l'association Chécy Triporteur Solidaire, selon les conditions définies dans une convention : Madame Louvel ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal adopte les termes de la convention d'usage et d'entretien relative à la mise à disposition par la ville d'un triporteur, au bénéfice de l'association Chécy Triporteur Solidaire **à l'unanimité**.

III. PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – ANIMATION

18. Organisation de la 6ème rencontre des assistants maternels – Convention de partenariat intercommunal

Le Conseil municipal adopte les termes de la convention de partenariat concernant l'organisation de la 6ème rencontre des assistants maternels, à passer avec les communes de Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Ormes, Saran, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc et Saint Pryvé Saint Mesmin. **à l'unanimité**.

19. Accueil de loisirs de Beaugard – Convention d'accueil des enfants résidant à Bou

Le Conseil municipal adopte les termes de la convention d'accueil à Beaugard, des enfants résidant à Bou, **à l'unanimité**.

20. Accueil de loisirs de Beaugard – Convention d'accueil des enfants résidant à Combleux

Le Conseil municipal adopte les termes de la convention d'accueil à Beaugard, des enfants résidant à Combleux, **à l'unanimité**.

IV. CENTRE VILLE – TOURISME – ESPACE PUBLIC – URBANISME – BÂTIMENTS – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

21. Contrat de mixité sociale 2023-2025

Le Conseil municipal adopte le contrat de mixité sociale à passer entre l'État, Orléans Métropole et la Commune **à l'unanimité**.

22. Camping - Présentation et validation des tarifs pour les glaces et boissons

Le Conseil municipal adopte la tarification des glaces et boissons du camping **à l'unanimité**.

La séance est levée à 23h40.



Le Maire,


Jean-Vincent VALLIES.